



Berne, le 16.02.2024

Communiqué de presse no. 1211

Le SAB soutient le mandat de négociation avec l'UE

Le SAB - Groupement suisse pour les régions de montagne - approuve globalement le mandat de négociation pour le développement des relations avec l'UE. Ce mandat constitue une amélioration considérable par rapport à l'ancien accord-cadre institutionnel. Le SAB émet néanmoins des réserves importantes quant à la libéralisation du trafic ferroviaire et quant aux règles d'aides d'État.

Le comité du SAB a analysé aujourd'hui la proposition du Conseil fédéral concernant le mandat de négociation avec l'UE. La SAB salue de manière générale ce nouveau mandat. L'approche par paquets constitue une amélioration considérable par rapport à l'ancien accord-cadre institutionnel. Elle permet de surmonter le blocage actuel et favorise la conclusion de nouveaux accords bilatéraux, parmi lesquels celui sur le commerce de l'électricité. Cet accord, doit avoir, à nos yeux, une place particulière. En outre, la Suisse pourra à nouveau participer, en tant que partenaire à part entière, à d'importants programmes de recherche de l'UE, comme Horizon Europe et Erasmus+. En ce qui concerne les aides d'État, il est décisif pour le SAB que les domaines de l'approvisionnement de base en soient explicitement exclus. Le SAB se montre en revanche critique à l'égard de la libéralisation complète envisagée pour le transport ferroviaire international des voyageurs. Jusqu'à présent, cette ouverture du marché n'a pas encore fait l'objet de véritables débats politiques en Suisse. Pour le SAB, une telle mesure n'est envisageable que si l'horaire cadencé et le service direct sont garantis par contrat et si le trafic des voyageurs, au niveau national, en soit explicitement exclu. En outre, les opérateurs de transports publics suisses doivent obtenir la réciprocité, à l'étranger, sans discrimination.

La prise de position intégrale se trouve sur le site du SAB: www.sab.ch.

Pour toutes questions :

- Thomas Egger, Directeur du SAB, Tél. 031 382 10 10